



## Soutenez l'ENTPE grâce à la taxe d'apprentissage 2023 !

**Soutenir l'ENTPE c'est vous engager à nos côtés pour garantir à nos élèves, vos futurs collaborateurs, une formation d'excellence et participer directement à notre développement et à nos projets.**

En 2022, les entreprises qui ont versé leur taxe d'apprentissage à l'ENTPE ont participé au financement de projets tels que :

- des interventions d'experts dans le nouveau cycle d'enseignement « Transitions »
- l'acquisition de totems numériques
- l'école de terrain sur la désimperméabilisation de Sète
- le renouvellement de matériel pédagogique
- des interventions de conférenciers reconnus pour leur expertise dans les différents domaines de l'école...

Au moment où votre structure va devoir répartir cette taxe pour l'année 2023, nous comptons plus que jamais sur votre soutien !

En 2023, les modes de collecte et d'attribution du solde de la taxe d'apprentissage évoluent, retrouvez toutes les informations utiles pour nous soutenir.